ARRETE DU MAIRE

ARRETE N°05/2023 du 11/01/2022 Annule et remplace l'arrêté n°55/2022 du 3 octobre 2022

Portant fermeture d'une passerelle située en rive droite de l'Eau de Bérard entre la cascade de Bérard et le lieu-dit « Fontana Fredda »

Le Maire de la commune de Vallorcine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6,

Considérant la nécessité de règlementer le passage sur la passerelle située en rive droite de l'Eau de Bérard sur le cheminement d'accès au Vallon de Bérard entre la cascade de Bérard et le lieu-dit « Fontana Fredda » par suite de détérioration du support de cette passerelle lors de la crue de l'automne 2022.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: La passerelle en question (cf plan joint) est fermée jusqu'à nouvel ordre à toute personne à compter du 12 janvier 2023

<u>ARTICLE 2</u>: La mise en place de la signalisation ainsi que de la maintenance seront assurées par le service des pistes et sentiers de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.

<u>ARTICLE 3</u>: M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Garde Champêtre, aux services techniques. A la Gendarmerie, au SDIS et à la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Certifié exécutoire le 11 janvier 2023

Fait à Vallorcine le 11 Janvier 2023

Monsieur VALLAS Jérémy, Le Maire,



